

Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes

Le 27 septembre 2016

Joseph A. Gaetan, Burlington (Ontario)

Les citoyens devraient décider du mode de scrutin du Canada, y compris maintenir le mode de scrutin MUT

Sommaire

Le paragraphe 81(16) du Règlement, tel qu'il a été modifié, a établi le Comité spécial sur la réforme électorale dont l'objet est de déterminer et d'étudier d'autres modes de scrutin viables; ce processus a notamment pour objet de remplacer le système majoritaire uninominal à un tour (MUT). Le système MUT est un mode de scrutin viable qui est en place depuis plus de 150 ans. Mon mémoire traitera principalement de la position déclarée du gouvernement, qui est d'éliminer le mode de scrutin MUT.

Parmi les principes déclarés de la réforme électorale, mentionnons : accroître la confiance du public, encourager le vote et la participation au processus démocratique, favoriser une plus grande civilité et une collaboration accrue au sein de la sphère politique, renforcer la cohésion sociale, offrir des possibilités d'inclusion des groupes sous-représentés dans le processus politique, examiner les questions du vote obligatoire et du vote en ligne, toutes des choses qui peuvent être accomplies dans le cadre de l'actuel système.

Le processus de réforme électorale devait faire intervenir une vaste consultation inclusive auprès des Canadiens, au moyen de mémoires écrits et d'outils de participation en ligne. Le mandat du Comité faisait aussi en sorte qu'il pouvait étudier et suggérer d'autres méthodes pour solliciter les vues des Canadiens. Le texte qui suit est ma réponse à ce processus de consultation.

Le simple fait qu'au moins cinq membres de ce comité n'ont rien à perdre et beaucoup à gagner en participant à ce processus témoigne de l'état d'inclusivité et de démocratie de notre nation. D'une part, je n'ai absolument rien à gagner en participant à ce processus, la même chose ne peut être dite de quatre autres membres du Comité. La députée de Saanich Gulf-Islands et les trois autres membres des deux autres partis politiques s'attendent à tirer d'immenses avantages d'une réforme éliminant le mode de scrutin MUT.

La pluralité uninominale est bonne pour le pays. Par contraste, les systèmes proportionnels servent les partis politiques eux-mêmes, en particulier les petits partis et les partis fondés sur un seul enjeu, dont la raison d'être est l'espoir d'instaurer des changements découlant d'un déséquilibre du pouvoir. Les systèmes de représentation proportionnelle donnent lieu à des parlements bloqués, ce qui par conséquent conduit à des gouvernements de coalition et aux accommodements inhérents à la formation de gouvernements de coalition, qui en effet diluent le vote d'une personne. Je ne suis pas en faveur de tout plan du gouvernement qui supprimerait le joyau de la démocratie et qui porterait atteinte à mon droit de voter expressément pour une personne ou un parti.

Préambule

Ayant assisté à l'une des séances sur la réforme électorale tenue à Burlington (Ontario), il semble que cette séance était destinée à permettre au gouvernement de dire qu'il avait consulté le public sur cette question. À mon humble avis, le processus de consultation du gouvernement était déficient en ce qu'il était en fait un événement d'échange d'information étroitement géré, organisé par notre député local et un membre du Parti libéral. À l'examen de ce processus, on se rend compte qu'il n'y avait aucun moyen d'exprimer une opposition réelle sur le plan du gouvernement de se débarrasser du mode de scrutin MUT, ni la possibilité de laisser réellement savoir au gouvernement nos vues quant aux options à examiner, ni d'exprimer le souhait que cette question fasse l'objet d'un référendum.

James Surowiecki a déclaré : « *La diversité et l'indépendance sont importantes parce que les meilleures décisions collectives sont le produit de désaccords et d'affrontements, non de consensus et de compromis.* » Il a aussi déclaré : « *Si de petits groupes sont inclus dans le processus de prise de décision, on devrait alors leur permettre de prendre des décisions. Si une organisation met sur pied des équipes et les utilise ensuite à de simples fins consultatives, elle perd le véritable avantage que confère une équipe, à savoir sa sagesse collective.* » (Source — James Surowiecki, *La sagesse des foules*).

Je ne vois que peu de possibilité d'intégrer la sagesse collective au processus de consultation auquel j'ai assisté.

Depuis que la réforme a été annoncée, j'ai passé d'innombrables heures à parfaire mes connaissances sur la réforme électorale, j'ai produit mon propre sondage; j'ai démarré un blogue; j'ai assisté à une assemblée publique organisée par mon député; j'ai répondu à deux sondages du gouvernement sur le sujet; j'ai fouillé et consulté des sources universitaires et autres sur la réforme électorale afin de m'instruire sur ce sujet important. J'exprime mon opinion sur la réforme électorale en tant que personne qui a beaucoup réfléchi à la question, en tant que personne qui a voté depuis que je suis devenu éligible à l'âge de 21 ans, en tant que personne dont les vues politiques ont changé et évolué depuis la première fois où elle a voté à 21 ans en tant que personne qui a déjà voté libéral, conservateur, néo-démocrate et pour le Parti vert.

Dans le passé, j'ai voté pour un parti ou pour une personne. À mesure que j'ai acquis de la maturité et que ma réflexion a évolué, j'ai accordé plus d'attention à la plateforme des partis et en particulier à la façon dont ces programmes coïncidaient avec mes vues ou en divergeaient, et plus particulièrement en ce qui concerne les questions de conscience. Je suis particulièrement intéressé à la façon dont les changements apportés à notre mode de scrutin pourraient porter atteinte à mes droits en vertu de la *Charte*.

Lors de l'assemblée publique, on nous a demandé de répondre à un certain nombre de questions. Vous trouverez ci-dessous mes réponses personnelles à ces questions :

Pourquoi était-il important pour vous de vous joindre à nous aujourd'hui?

Je ne crois pas que nous devons rétablir l'efficacité et la légitimité du mode de scrutin puisqu'elles existent déjà dans le mode de scrutin MUT. Je ne crois pas que les Canadiens demandent un tel changement et je crois qu'il s'agit d'un changement qui a été concocté par l'actuel gouvernement. J'ai aussi participé à la séance d'aujourd'hui parce que j'étais impatient de voir si de nouveaux renseignements y seraient révélés et m'amèneraient ainsi à modifier mon opinion éclairée sur le sujet.

Quelle idée avez-vous entendue aujourd'hui qui, selon vous, pourrait inspirer davantage de Canadiens à participer à notre démocratie?

Je n'ai rien entendu aujourd'hui qui soit propre à inspirer davantage de Canadiens à voter. En fait, je crois que l'inverse est vrai et que bon nombre des personnes présentes aujourd'hui étaient inquiètes face au changement que le gouvernement cherche à instaurer. Je n'ai rien entendu qui m'ait incité à croire qu'il s'agissait de quelque chose de plus qu'un simple exercice de relations publiques et j'ai l'impression que cette assemblée publique n'était pas une consultation légitime sur la réforme électorale. Pour justifier la réforme électorale, on invoque souvent l'objectif de parvenir à une plus grande participation électorale. Les statisticiens font souvent observer que « Corrélation n'implique pas causalité ». L'Australie a mis en place un scrutin obligatoire depuis des décennies et a eu un taux de participation électorale supérieur à 90 % depuis 1946. En revanche, l'Italie a abandonné le vote obligatoire en 1992 et dans ce pays la participation électorale a depuis lors baissé de 12 % pour s'établir en 2013 à 75,19 % par opposition à 87,44 % en 1992. En général, la participation électorale depuis 1992 parmi les nations du G7 a diminué d'environ 11 %, sauf pour les États-Unis d'Amérique où la participation électorale a diminué de 35 % pendant cette période. Le problème n'est pas qu'un nombre insuffisant de personnes votent, le problème est qu'un nombre insuffisant de personnes éprouvent la nécessité de voter.

L'exception à la participation électorale est l'Australie, ce pays a instauré le vote obligatoire depuis 1946 et depuis lors, la participation électorale y a été constamment supérieure à 90 %. Parmi les nations développées — qu'elles aient un mode de scrutin MUT ou fondé sur RP ou une combinaison des diverses options à l'examen —, la participation électorale a diminué depuis 1992. Il y a bien évidemment quelques exceptions, les Bahamas, par exemple, un pays où un mode de scrutin MUT est en place, a eu une participation électorale supérieure à 90 % depuis 1992. Les Bahamas ont également banni l'achat de votes et prévu des dispositions juridiques touchant la tenue de référendums obligatoires à l'échelle nationale, une chose que le Canada devrait envisager de faire dans le cadre de sa réforme électorale. (Source : Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (www.idea.int))

Qu'entendez-vous par démocratie saine?

Une démocratie saine en est une où nous pouvons voter expressément pour une personne ou un parti de notre choix; elle suppose également que l'on puisse exprimer ses idées librement et être entendus par le gouvernement en place. Voter n'est qu'un élément du complexe tableau démocratique et ce que

nous faisons et disons entre les élections est aussi important sinon plus que le vote lui-même, mais seulement si le gouvernement en place est sincèrement préparé à écouter l'électorat. Si le gouvernement en place croit vraiment en la démocratie, sa position de départ ne devrait pas être de déclarer la fin d'un mode de scrutin traditionnel respecté, le mode de scrutin MUT.

La plateforme politique du Parti libéral de 2015 a politisé cette question importante en introduisant la déclaration suivante dans son programme : « Nous sommes déterminés à faire en sorte que l'élection de 2015 soit la dernière élection fédérale organisée selon un scrutin majoritaire uninominal à un tour. » (Source : Site Web du Parti libéral <https://www.liberal.ca/fr/realchange/reforme-electorale/>) En d'autres mots, si vous croyez que le mode de scrutin MUT qui nous a servi pendant 150 ans devrait demeurer en place, ne vous fatiguez pas à exprimer votre opinion démocratiquement puisque l'actuel gouvernement — ou du moins le premier ministre — ne vous écouterait pas. Or, cela n'est pas démocratique, mais bien autocratique.

Avez-vous d'autres idées que vous souhaiteriez partager avec nous?

La séance à laquelle j'ai assisté a eu lieu à Burlington (Ontario) et peut-être que cela m'a échappé, mais je ne me rappelle pas qu'il ait alors été question de répondre à un sondage sur la réforme électorale. Depuis lors, j'ai pris connaissance de deux sondages gouvernementaux sur la question de la réforme électorale. J'ai aussi remarqué qu'un sondage avait omis les hommes en tant que groupe, un groupe auquel des citoyens pourraient s'identifier. Si le gouvernement essaie d'être inclusif, les hommes et les femmes représentent chacun la moitié de la population et j'espère qu'il ne s'agit pas d'une omission accidentelle.

J'ai une objection principale à tout changement apporté qui nous éloignerait de l'actuel mode de scrutin MUT et c'est qu'il n'y a aucune raison valable à ce changement. Lors de la campagne menée dans le cadre de l'élection fédérale de 2015, le Parti libéral a demandé aux citoyens du Canada de se prononcer sur 106 enjeux de son programme, 187 132 Canadiens ont choisi de le faire. Un certain nombre de ces enjeux concernaient la façon dont nous élisons notre gouvernement. On a encouragé les citoyens canadiens à « dire leur mot », et ils l'ont fait, sur les 106 enjeux : 1 692 Canadiens se sont exprimés sur l'enjeu « des élections justes »; 1 830 étaient préoccupés du « financement politique »; 1 119 avaient leur mot à dire sur « vote libre »; 652 avaient leur mot à dire à propos de « l'accès aux urnes facilité ».

Si le site Web de la plateforme est un moyen de connaître les enjeux sur lesquels les Canadiens souhaitent s'exprimer, l'enjeu sur lequel le plus grand nombre de visiteurs se sont exprimés est la marijuana, soit 42 017.

Pour ce qui est d'exprimer leur opinion sur la réforme électorale, seulement 4,3 % des 187 132 visiteurs ont choisi de s'exprimer à ce sujet. Même si l'on pensait que le sondage est peut-être entaché d'une couleur partisane, la réforme électorale n'est manifestement pas une chose que les Canadiens désirent et il n'y a donc pas de raison de faire disparaître le mode de scrutin MUT. (Source : <http://www.liberal.ca/fr/changer-ensemble/>)

Notre vote personnel est notre chance « d'avoir notre mot à dire », il indique les choses auxquelles nous attachons de l'importance et les choses que nous ne tolérons pas. « Tous » les votes comptent, et non seulement d'une manière numérique. Tout système qui contraindrait une personne à placer un X, une marque ou un chiffre à côté d'un parti ou d'un candidat dont la plateforme ou la position déclarée porterait atteinte à la liberté d'expression ou de conscience, serait à notre avis une violation de la *Charte des droits et libertés*.

Tommy Douglas, l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, est bien connu en tant que père du régime universel d'assurance-maladie. En 2004, la chaîne anglaise de Radio-Canada a lancé l'émission de télévision *The Greatest Canadian*, une série dont l'objet était de déterminer quel était le plus grand Canadien de tous les temps. Tommy Douglas était l'un des dix finalistes et il a finalement été choisi par le public. Bon nombre de personnes favorables à des changements par rapport au mode de scrutin MUT, font reposer la nécessité de ce changement sur l'idée fautive selon laquelle leur vote ne compte pas. Le premier ministre Douglas n'était pas député, mais son idée d'un régime public d'assurance-maladie a retenu l'attention de bon nombre de Canadiens. L'idée et la mise en œuvre d'un régime public d'assurance-maladie à l'échelle nationale n'ont pas vu le jour au sein du Parti libéral ou du Parti conservateur. En fait, c'est à l'échelle provinciale que pour la première fois des soins hospitaliers publics ont été assurés au Canada, en Saskatchewan en 1947, puis en Alberta en 1950. Ces efforts étaient dirigés par la Coopérative Commonwealth Federation (CCF) et le Parti Crédit social respectivement.

Certaines personnes qui mettent de l'avant un nouveau mode de scrutin croient qu'il donnerait lieu à un Canada meilleur et plus inclusif. Ce que ces personnes semblent dire réellement est que sans un tel changement nous n'aurions jamais eu de régime public d'assurance-maladie au Canada. Les États-Unis ont également un mode de scrutin MUT, mais, hélas, ils n'ont rien qui ressemble à notre régime public d'assurance-maladie et n'en auront probablement jamais, la raison n'ayant rien à voir avec le mode de scrutin MUT. Le point que je veux soulever ici est que, dans ce pays qui est le nôtre, les partis et les personnes exercent une grande influence sur la façon dont le pays est dirigé, même si leur parti ne forme jamais le gouvernement du Canada. Je crois que tout parti a la capacité de faire partie du gouvernement ou du moins d'influer sur le gouvernement, mais ce qui empêche les partis d'accéder au pouvoir c'est leur plateforme. Dans la province de Québec, bon nombre de personnes étaient insatisfaites d'un certain nombre de choses et cela a donné lieu à la création du Bloc Québécois. Aujourd'hui, la population des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan a des raisons d'être insatisfaite de l'actuel gouvernement et un parti de l'Alberta ou de la Saskatchewan aurait probablement une voix différente si ces personnes avaient choisi de faire comme de nombreux Québécois l'ont fait. Les sérieuses affaires de notre nation peuvent être traitées et l'ont été pendant plus de 150 ans par notre actuel mode de scrutin MUT qui est efficace.

Recommandations

(1) Sur le plan démocratique, il n'existe aucun argument valide ou fondé sur des éléments probants qui justifie que l'on se débarrasse du mode de scrutin MUT. Le Canada fonctionne très bien avec l'actuel mode de scrutin MUT, tout déficit démocratique perçu pourrait être résolu d'autres manières.

(2) Selon l'orientation que prendra le gouvernement, les changements proposés pourraient nécessiter des modifications à la *Loi constitutionnelle* et tout changement doit être examiné par le Comité spécial.

(3) Sur le plan personnel, être contraint de classer une personne ou un parti peut violer mes droits de conscience et de liberté d'expression en vertu de la *Charte* et le Comité spécial devrait accorder l'attention voulue à cet aspect des bulletins de vote hiérarchisés ou à toute autre méthode qui contraint une personne à voter contre sa conscience.

(4) Le gouvernement doit à ce sujet consulter la population par voie de référendum avant de remplacer le mode de scrutin MUT. En ce qui concerne un référendum sur la question de la réforme électorale, certains des arguments soulevés contre la tenue d'un référendum font valoir qu'il s'agit d'une affaire compliquée. En fait, il s'agit d'une affaire compliquée, ce qui justifie d'autant plus la nécessité d'expliquer pleinement le bien-fondé de ce changement. Tout système envisagé pour remplacer l'actuel et très efficace mode de scrutin MUT doit faire l'objet d'une description complète et tout à fait transparente. Le mode de scrutin MUT fonctionne, il est facile à comprendre et il devrait demeurer en place.

Respectueusement,

Joseph A. Gaetan
Burlington (Ontario) L7S 1M7

Sondages du gouvernement

1 <http://www1.canada.ca/fr/contact/sondage.html>

2 <https://survey-sondage>

hoc.parl.gc.ca/TakeSurveyPage.aspx?s=0d6f61512d6a49108ec8370a88135ce7&tsid=cbe5d4b5ef8b41d691403e19916d10c2&c=en-CA

Liens vers mon sondage et mon blogue sur la réforme électorale

<http://www.surveygizmo.com/s3/2770726/Electoral-Reform-Voter-Sentiment-Survey-2016>

<https://electoralreform.wordpress.com/>